

VILLE DE
RIORGES

N° 7_1

OBJET :

**VIE ASSOCIATIVE ET ACTION
CULTURELLE**

**CONVENTION AVEC LES
ILLUSTRATEURS L'APART**

APPROBATION

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 6 JUILLET 2017 - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 7 juillet 2017.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Nathalie TISSIER, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Gilles CONVERT, Christian SEON, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Suzanne LACOTE, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYM CZAK, Guy CONSTANT, Patrice RIVOIRE, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Jacky BARRAUD, *adjoint* ; Roland DEVIS, Nicole AZY, Pierre BARNET, Valérie MACHON, Rémy MUCYO, *conseillers municipaux*.

Absents sans excuses : /

Secrétaire élu pour la durée de la session : Eric MICHAUD

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Jacky BARRAUD Roland DEVIS Nicole AZY Pierre BARNET Valérie MACHON	Michelle BOUCHET Bernard JAYOL Véronique MOUILLER Alain ASTIER Martine SCHMÜCK

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir : Rémy MUCYO

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE
CONVENTION AVEC LES ILLUSTRATEURS L'APART
APPROBATION

Michelle BOUCHET, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Riorges apporte, dans la mesure de ses possibilités, un soutien actif à la création artistique et à la promotion des arts au sein de la population, notamment auprès du jeune public.

Dans cet esprit, elle met à disposition d'artistes illustrateurs réunis sous l'appellation "L'APART" (Atelier de pratiques artistiques), un local de travail et de stockage au sein de l'école du Bourg, pour leur permettre de pratiquer leur activité dans de bonnes conditions, tout en favorisant la rencontre entre ces illustrateurs et les différents publics bénéficiaires des actions culturelles de la commune.

Le conventionnement a débuté en 2007. La convention en cours, qui précise les modalités de mise à disposition du local, arrive à échéance en juillet 2017. Le groupe des huit illustrateurs s'est constitué en association depuis août 2016. Dans ce nouveau contexte, il s'agit donc de rédiger une convention, conclue pour une durée de deux ans, prenant en compte la nouvelle structure."

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve la nouvelle convention à passer avec l'association L'APART, dont le projet est joint à la présente délibération ;
2. autorise le maire à la signer.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 10 juillet 2017

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20170706-7_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/07/2017

Publication : 07/07/2017

Le Maire,
Jean-Luc CHERVIN